



Normes pour le programme : Soins infirmiers auxiliaires

Ces normes approuvées par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, mènent à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario pour le programme postsecondaire Soins infirmiers auxiliaires (code MFCU 51407) offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes :

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012 », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec la :

Direction des programmes
Unité des normes relatives aux programmes et de l'évaluation
Ministère des Collèges et Universités

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012

ISBN 978-1-4606-0448-9 (PDF)

This document is also available in English.

Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation provinciale ;
- des coordonnateurs du programme Soins infirmiers auxiliaires pour leur contribution à ce projet ainsi que les personnes chargées du projet de l'élaboration des normes soient Mary Lou Trowell de Cambrian Collège et Louise Campagna de La Cité collégiale ;
- des personnes et des organismes qui ont participé aux sessions d'élaboration ou de révision et d'adaptation des normes en langue française ;
- des membres des comités consultatifs de programme pour leur contribution et leur appui.

Table des matières

I. Introduction.....	1
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux.....	1
Les normes.....	1
Les normes de programme.....	2
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	2
L'élaboration des normes de programme	2
La mise à jour des normes	3
La spécificité francophone.....	3
II. Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	4
Le Préambule	4
Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	6
Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle.....	7
Glossaire	17
III. Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.....	23
Contexte	23
Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	23
Application et Mise en œuvre	24
IV. La formation générale	27
Exigences	27
But.....	27
Thèmes	28

I. Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Soins infirmiers auxiliaires offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (code MFCU 51407) et menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario.

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes et de l'évaluation du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la **formation professionnelle** ;
- les résultats d'apprentissage **relatifs à l'employabilité** ;
- les exigences de la **formation générale**.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle du programme Soins infirmiers auxiliaires. Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère.

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

II. Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un diplôme du programme Soins infirmiers auxiliaires doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les neuf résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, et satisfaire aux exigences de la formation générale.

Le Préambule

Les programmes de Soins infirmiers auxiliaires respectent la législation, les normes professionnelles de l'Ordre des infirmières et des infirmiers de l'Ontario, les attentes en matière de pratique, et les *Critères d'admission à la profession d'infirmière auxiliaire autorisée en Ontario (mise à jour en 2011)*.

En répondant aux normes du programme, les personnes diplômées débutantes, auront les connaissances, les aptitudes, les attitudes et le jugement professionnel nécessaires pour assumer leur rôle dans les limites du champ d'application* de leur profession. Les infirmières et infirmiers auxiliaires débutants travaillent avec des clients dont l'état est moins grave. La gravité* de l'état de santé du client* et la pertinence d'affecter celui-ci à une infirmière ou à un infirmier auxiliaire autorisé(e) (IAA) débutant(e) doivent être établis par une personne possédant l'expérience et la compétence pour prendre cette décision, avant même que l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire autorisé(e) ne prodigue des soins. On s'attend à ce que les nouvelles personnes diplômées soient capables d'appliquer de façon uniforme le Cadre à trois facteurs* afin de s'assurer de travailler dans les limites de leur champ d'application*. Elles doivent toujours reconnaître les limites de leurs propres connaissances et les limites d'exercice de la profession, savoir quand et comment faire appel aux compétences d'autres infirmières, infirmiers et autres membres de l'équipe et, au besoin, consulter et/ou collaborer en ce qui concerne les soins proposés aux clients*.

La profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaire repose sur les fondements théoriques du caring, la théorie relative aux soins infirmiers, la théorie en matière de santé*, notamment les sciences biopsychosociales et la recherche. Les personnes diplômées des programmes Soins infirmiers auxiliaires pratiquent des interventions infirmières* permettant de promouvoir la santé et la réadaptation, de prévenir les blessures et les maladies, de préserver et de rétablir la santé, et de fournir des soins palliatifs. Compte tenu du caractère sérieux et exigeant de cette profession, elles ont réussi un programme qui repose sur la théorie, les principes, les pratiques et les valeurs nécessaires pour exercer* la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaire autorisé(e). Grâce à une formation continue et à une expérience croissante, les personnes diplômées pourront s'appuyer sur cette assise pour prodiguer des soins à des clients* dont l'état de santé est de plus en plus complexe*.

Dès la fin de ce programme, dans le cadre de l'exercice de leur profession d'infirmière

ou d'infirmier, les personnes diplômées travaillent de concert avec les clients, les familles, les groupes et les collectivités dans divers milieux de travail. Elles démontrent de solides aptitudes aux relations interpersonnelles et à la communication et font preuve de respect envers le caractère unique de leurs clients* et de leurs collègues. Elles ont recours de manière compétente à la réflexion sur l'exercice*, à la pensée critique*, à la résolution de problèmes et à des stratégies de prise de décisions afin de dispenser des soins infirmiers et de promouvoir la santé optimale et le bien-être des personnes, des familles, des groupes et des collectivités. On s'attend à ce qu'elles agissent toujours conformément au champ d'application* établi par la loi, de même qu'aux normes d'exercice et aux attentes en matière d'exercice de la profession.

Les personnes diplômées ont acquis les connaissances, les aptitudes, les attitudes et le jugement clinique nécessaires pour être des infirmières et des infirmiers débutants compétents. En tant qu'infirmières et infirmiers indépendants, en collaboration* et en consultation* avec d'autres professionnels en soins infirmiers et des membres de l'équipe interprofessionnelle, les personnes diplômées démontrent leur leadership dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Elles travaillent avec des personnes, des familles, des groupes, des collectivités (de façon autonome ou en collaboration* avec le personnel infirmier et d'autres membres de l'équipe, au besoin) afin de jauger, de planifier, de mettre en œuvre et d'évaluer des soins, des services et des programmes infirmiers axés sur les résultats. Le domaine des soins infirmiers, en tant que profession réglementée de la santé, exige que le personnel infirmier autorisé incorpore à leur discipline la réflexion sur l'exercice* et la formation continue en vue d'améliorer constamment leurs compétences.

Les personnes diplômées des programmes Soins infirmiers auxiliaires peuvent profiter de possibilités d'emploi dans des milieux de travail tels que les hôpitaux, les organismes communautaires, les établissements de soins de longue durée, des établissements résidentiels et autres établissements, services et programmes de soins de santé. En outre, elles peuvent avoir la possibilité de travailler au sein d'autres organismes faisant appel à leur compétence en soins infirmiers.

Après avoir terminé avec succès un programme autorisé en soins infirmiers auxiliaires et avoir réussi l'examen national d'autorisation, les personnes diplômées peuvent s'inscrire à l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario en vertu de la *Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers*. Après leur inscription à l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, à condition de maintenir et d'améliorer leurs compétences, et de verser les droits annuels exigés, les personnes inscrites peuvent utiliser la désignation professionnelle d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire autorisé(e) (IAA).

**Voir le glossaire*

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Soins infirmiers auxiliaires

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :

- 1. utiliser la communication thérapeutique lors des interactions avec les clients* et les membres de l'équipe soignante* ;**
- 2. évaluer les clients* à toutes les étapes de leur vie d'une manière systématique et holistique ;**
- 3. planifier des soins infirmiers sécuritaires et compétents en se fondant sur une analyse approfondie des données disponibles et des directives concernant l'exercice fondée sur des preuves* ;**
- 4. sélectionner et effectuer des interventions infirmières* visant à favoriser la santé et le bien-être, prévenir la maladie et les blessures, préserver et rétablir la santé, favoriser la réadaptation et offrir des soins palliatifs, en collaboration* avec le client* et, s'il y a lieu, avec l'équipe soignante*, tout en faisant appel à son jugement clinique ;**
- 5. évaluer les résultats découlant de toutes les interventions au moment de l'interaction entre l'infirmière ou l'infirmier et le client* et modifier le plan de soins au besoin ;**
- 6. se montrer juste et équitable envers les clients* et les membres de l'équipe soignante* ;**
- 7. s'adapter à divers milieux de soins de santé, en utilisant différentes compétences en leadership et différents styles de leadership adaptés au milieu de travail ;**
- 8. participer à la création d'un environnement de travail sain et sécuritaire dans divers milieux de soins de santé ;**
- 9. exercer* une profession autoréglémentée d'une manière professionnelle et éthique, tout en se conformant aux lois pertinentes et aux normes, tant de l'organisme professionnel que du milieu de travail afin de fournir des soins sécuritaires et compétents aux clients*.**

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

**Voir le glossaire*

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

utiliser la communication thérapeutique lors des interactions avec les clients* et les membres de l'équipe soignante*.

Éléments de performance

- établir et maintenir ses relations avec les clients*, et y mettre un terme, en utilisant la théorie de la communication thérapeutique et ses pratiques fondées sur des preuves*, ainsi que la théorie relative aux relations interpersonnelles, à la famille, à la dynamique de groupe et à la collectivité;
- observer, surveiller et interpréter la communication avec les clients*, tout en appliquant les principes de communication thérapeutique et d'interaction avec la famille et le groupe;
- faire la distinction entre les interactions sociales et la communication professionnelle;
- utiliser l'approche relationnelle* de façon appropriée;
- utiliser une approche positive axée sur le client*;
- interagir avec le client* en respectant l'intimité professionnelle* et en utilisant de façon appropriée le pouvoir inhérent au rôle de prestataire de soins.
- adopter l'approche relationnelle* afin d'établir et de maintenir des partenariats avec les clients* qui leur permettent d'atteindre les résultats attendus en matière de santé;
- recourir à des techniques appropriées de communication avec les clients* afin de faciliter leur compréhension des renseignements sur la santé;
- aider les clients* à comprendre comment avoir accès aux renseignements sur les soins de santé et à les interpréter, ainsi qu'à s'orienter dans le réseau de santé;
- utiliser les compétences en communication et en résolution de conflits de façon appropriée afin de participer aux interactions de l'équipe soignante*;
- utiliser correctement la terminologie, les abréviations et les symboles (approuvés par l'organisme ou le milieu de travail) dans les communications;
- documenter des dossiers papier et électroniques de manière claire, concise, précise et opportune conformément aux lois et règlements applicables, aux normes en matière de soins infirmiers et aux politiques des milieux de travail;
- tenir à jour tous les renseignements et les dossiers conformément aux lois applicables, aux normes en matière de soins infirmiers et aux politiques des milieux de travail;
- évaluer l'efficacité des techniques de communication thérapeutique et les adapter au besoin.

**Voir le glossaire*

2. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

évaluer les clients* à toutes les étapes de leur vie d'une manière systématique et holistique.

Éléments de performance

- appliquer la théorie pertinente en matière de soins infirmiers et de santé au moment d'évaluer les clients* et d'interpréter les résultats des évaluations de soins infirmiers et autres évaluations liées à la santé ;
- personnaliser les stratégies ainsi que les techniques d'évaluation et de collecte de données en utilisant la recherche, la documentation et les ressources pertinentes ainsi que les lignes directrices en matière de pratiques exemplaires, et en faisant appel à la rétroaction de collègues expérimentés ;
- évaluer les répercussions des déterminants de la santé* sur le client*;
- déterminer les facteurs de risque de la population qui menacent la santé et le bien-être du client*;
- recueillir, analyser, consigner et communiquer les données des évaluations provenant de diverses sources correctement ainsi que de façon précise et autonome et, au besoin, en collaboration avec l'équipe interprofessionnelle*;
- évaluer l'exhaustivité des données et recueillir, au besoin, davantage de données sur les évaluations, notamment auprès de l'équipe interprofessionnelle* le cas échéant;
- cerner les problèmes réels et potentiels en utilisant la pensée critique* afin de déterminer les mesures appropriées.

**Voir le glossaire*

3. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

planifier des soins infirmiers sécuritaires et compétents en se fondant sur une analyse approfondie des données disponibles et des directives concernant l'exercice fondée sur des preuves*.

Éléments de performance

- accéder à la documentation pertinente concernant l'exercice fondée sur des preuves* et aux politiques et procédures de l'agence, les évaluer et les utiliser afin d'élaborer un plan de soins;
- analyser les résultats des évaluations en vue d'élaborer un plan de soins complet, en collaboration*, s'il y a lieu, avec le client* et l'équipe soignante*;
- tenir compte de la gravité* de l'état de santé du client*, de ses besoins personnels et culturels, des résultats attendus en matière de santé et de la disponibilité des ressources pour établir les priorités au moment de prodiguer des soins;
- inclure les déterminants de la santé* à toutes les composantes des soins;
- consigner le plan de soins de façon précise et dans un temps raisonnable.

**Voir le glossaire*

4. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

sélectionner et effectuer des interventions infirmières* visant à favoriser la santé et le bien-être, prévenir la maladie et les blessures, préserver et rétablir la santé, favoriser la réadaptation et offrir des soins palliatifs, en collaboration* avec le client* et, s'il y a lieu, avec l'équipe soignante*, tout en faisant appel à son jugement clinique.

Éléments de performance

- déterminer l'intention de l'intervention infirmière en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et des blessures, de maintien et de rétablissement de la santé, de promotion de la réadaptation ou d'offre de soins palliatifs au client*;
- sélectionner et utiliser l'intervention de soutien* appropriée dont le client a besoin*;
- évaluer la pertinence d'une intervention* infirmière avant de l'effectuer, en utilisant la connaissance de la théorie relative aux soins infirmiers, l'exercice fondé sur des preuves* et les lignes directrices en matière de pratiques exemplaires;
- recourir à ses compétences de gestion du temps pour organiser la charge de travail, notamment pour regrouper et effectuer de multiples interventions infirmières*;
- rechercher et utiliser les ressources de manière appropriée et autonome;
- fournir des renseignements au client* sur les ressources en soins de santé et les moyens d'y accéder au besoin;
- exercer* la profession d'infirmière et d'infirmier de façon sécuritaire et organisée, tout en pratiquant une gamme d'interventions infirmières* pour les clients* à toutes les étapes de leur vie et dans divers milieux de travail;
- effectuer des interventions infirmières* conformes aux plans de soins selon les normes en matière de soins infirmiers, les politiques et les procédures du milieu de travail, ainsi que selon les lignes directrices en matière de pratiques exemplaires et les déterminants de la santé*, et en collaboration* avec le client*;
- faire preuve de jugement professionnel* pour réviser le plan établi, le cas échéant;
- choisir la technologie appropriée et l'utiliser de façon sécuritaire et précise en vue d'effectuer des interventions infirmières*;
- documenter les soins prodigués au client* et leurs résultats de façon claire, concise, précise, et en temps opportun;
- collaborer avec d'autres professionnels des soins infirmiers pour améliorer la santé de la société.

**Voir le glossaire*

5. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

évaluer les résultats découlant de toutes les interventions au moment de l'interaction entre l'infirmière ou l'infirmier et le client* et modifier le plan de soins au besoin.

Éléments de performance

- recueillir des données à toutes les étapes des interventions infirmières et évaluer les résultats atteints;
- modifier le plan de soins d'après les résultats de l'évaluation, en collaboration* avec le client* et, s'il y a lieu, avec l'équipe interprofessionnelle*;
- communiquer les changements au client* ainsi qu'à l'équipe interprofessionnelle* et à l'équipe soignante, de manière précise et en temps opportun;
- s'adapter de façon appropriée aux situations qui évoluent rapidement dans le milieu des soins de santé.

**Voir le glossaire*

6. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

se montrer juste et équitable envers les clients* et les membres de l'équipe soignante*.

Éléments de performance

- expliquer comment les différences socioculturelles ont une incidence sur le comportement humain;
- évaluer les répercussions des croyances et des valeurs culturelles de chaque client* ainsi que des membres de l'équipe sur la prestation de soins dans le milieu des soins de santé;
- répondre de manière appropriée aux différences prédominantes sur le plan des communications orales et non verbales au moment d'interagir avec des groupes diversifiés* au sein du milieu des soins de santé;
- promouvoir la compréhension des croyances, des valeurs et des pratiques des différentes cultures;
- expliquer et gérer les répercussions sur le client* de ses interactions avec le système de soins de santé;
- utiliser les techniques de communication thérapeutique afin d'interagir de façon précise, et avec tact, avec les personnes appartenant à des groupes diversifiés*;
- utiliser des stratégies adaptées à la culture au moment de prodiguer des soins au client*;
- aider les clients* à adopter de nouveaux comportements en matière de santé, tout en respectant ses valeurs et ses croyances;
- faire preuve de sensibilité et de respect envers les choix du client* qui découlent de ses valeurs et croyances, tant personnelles, culturelles que religieuses;
- promouvoir des systèmes et des ressources qui soutiennent la capacité de l'infirmière ou de l'infirmier auxiliaire de fournir des soins adaptés à la culture.

**Voir le glossaire*

7. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

s'adapter à divers milieux de soins de santé, en utilisant différentes compétences en leadership et différents styles de leadership adaptés au milieu de travail.

Éléments de performance

- identifier et décrire les compétences en leadership et les styles de leadership appropriés pour différentes situations dans divers milieux de soins de santé;
- utiliser le style de leadership et les compétences en leadership les plus appropriés pour le scénario présenté;
- décrire l'organisation du système de soins de santé à tous les niveaux (organisationnel, municipal, provincial, national et international);
- évaluer les répercussions de la culture* organisationnelle sur l'exercice de la profession;
- déterminer les tendances dans la recherche* et le milieu des soins de santé qui ont une incidence sur les soins prodigués au client* et s'y adapter;
- évaluer la compétence des prestataires de soins non réglementés (PSNR)* à effectuer de façon sécuritaire certaines interventions dans des situations données;
- enseigner aux prestataires de soins non réglementés*, les superviser, leur déléguer des tâches ou leur en affecter au besoin selon la situation du client* dans un milieu de pratique;
- évaluer les soins fournis par les prestataires de soins non réglementés* dans un milieu de pratique;
- évaluer le milieu de soins de santé afin de déterminer la présence de risques ou de sources de préjudices potentiels pour les clients* et l'équipe soignante, et les signaler au besoin;
- contribuer au choix, à l'élaboration ou à la mise en œuvre de stratégies pour soutenir la gestion des risques et la réduction des préjudices pour le client* et les membres de l'équipe soignante*;
- faciliter l'autonomisation du client* et au besoin intervenir en son nom;
- évaluer les changements dans les ressources et dans l'organisation du milieu de soins de santé, ainsi que les tendances de la recherche* en soins infirmiers, et s'y adapter pour assurer des soins sécuritaires au client*;
- évaluer les répercussions de son propre style de leadership sur ses collègues et les clients* et modifier son style au besoin;
- évaluer les répercussions de la technologie sur la pratique des soins infirmiers.

**Voir le glossaire*

8. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*
participer à la création d'un environnement de travail sain et sécuritaire dans divers milieux de soins de santé.

Éléments de performance

- évaluer l'environnement de travail pour déterminer les pratiques de travail saines;
- déterminer les indices d'augmentation du niveau de stress et de sources de conflits pour le personnel et les clients*;
- déterminer, décrire et rapporter de manière appropriée l'intimidation* en milieu de travail, la violence horizontale* et les mauvais traitements*;
- utiliser les stratégies de résolution de conflits de façon appropriée et en temps opportun;
- collaborer avec l'équipe soignante* afin de créer un environnement de travail positif;
- évaluer l'utilisation des compétences en matière de résolution de conflits et les modifier au besoin;
- identifier et présenter des activités de perfectionnement professionnel permettant d'améliorer la qualité de l'environnement de travail;
- promouvoir des politiques et pratiques en milieu de travail pour créer un environnement de travail sécuritaire.

**Voir le glossaire*

9. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à

exercer* une profession auto réglementée d'une manière professionnelle et éthique, tout en se conformant aux lois pertinentes et aux normes, tant de l'organisme professionnel que du milieu de travail afin de fournir des soins sécuritaires et compétents aux clients*.

Éléments de performance

- expliquer le rôle et la responsabilité des organismes de réglementation dans la protection du public;
- expliquer le rôle des associations professionnelles dans la promotion des professions en soins infirmiers (Registered Practical Nurses Association of Ontario, Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario);
- expliquer l'autoréglementation* professionnelle et son incidence sur les responsabilités et l'imputabilité* de chaque infirmière ou infirmier;
- discuter des répercussions que les lois, les normes professionnelles et les attentes en matière d'exercice ont sur la profession d'infirmière et d'infirmier.
- se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures établies du milieu de travail, ainsi qu'aux lois applicables;
- travailler dans son propre champ d'application*, de façon autonome ou en collaboration, selon la situation;
- reconnaître que la nécessité de consulter peut se faire sentir à n'importe quel moment;
- accepter l'imputabilité* de ses propres décisions et actes;
- exercer* la profession dans un cadre éthique et appliquer le modèle décisionnel éthique de façon appropriée lorsque des problèmes éthiques* et des dilemmes moraux surviennent;
- reconnaître les répercussions que les systèmes de croyances personnelles, les valeurs culturelles ou éthiques et les suppositions ont sur l'exercice de la profession d'infirmière et d'infirmier;
- promouvoir la reconnaissance et la compréhension du public au sujet du rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire;
- faire preuve de professionnalisme sur le plan de l'apparence et du comportement, et dans toutes ses interactions avec les clients*;
- évaluer ses propres compétences au moyen des normes d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario et conformément à son programme d'assurance de la qualité;
- solliciter et donner des commentaires constructifs et y répondre de façon appropriée;
- identifier et suggérer des activités de perfectionnement professionnel en se fondant sur l'autoévaluation de ses compétences, afin d'accroître sa capacité d'agir à titre d'infirmière et d'infirmier auxiliaire;
- reconnaître les ordres et directives ambigus ou inappropriés, tous les comportements non professionnels et toutes les situations non sécuritaires, et y répondre de façon appropriée;

- participer aux processus d'amélioration de la qualité du milieu de travail et préconiser leur mise en place si de tels processus n'existent pas;
- interagir avec le client* d'une manière qui fait preuve de respect envers son droit à la confidentialité, sa vie privée, sa dignité et son autodétermination;
- appuyer le droit des clients* de prendre des décisions éclairées quant à leur plan de soins;
- décrire les rôles et les responsabilités de chaque membre de l'équipe soignante* interprofessionnelle*;
- travailler en collaboration* avec l'équipe interprofessionnelle* en vue de développer un réseau de soutien collégial en se basant sur des données probantes;
- discuter des tendances et des questions locales, nationales et mondiales qui influencent la profession d'infirmière et d'infirmier;
- collaborer* avec l'équipe interprofessionnelle* pour évaluer l'influence que le gouvernement a sur les soins de santé et promouvoir un système de santé plus efficace;
- utiliser la recherche* en sciences infirmières pour se tenir au courant des nouvelles tendances dans la profession d'infirmière et d'infirmier et agir en fonction de ces tendances au moment de prodiguer des soins quotidiens au client*, d'évaluer les résultats et de les partager avec les collègues au besoin.

**Voir le glossaire*

Glossaire

Approche relationnelle - Une démarche qui repose sur la participation active du client faisant appel à diverses aptitudes interrelationnelles : l'écoute, le questionnement, l'empathie, la mutualité, la réciprocité, l'auto-observation, la réflexion et la sensibilité aux émotions. L'infirmière ou l'infirmier doit intégrer cette démarche tant à ses relations thérapeutiques qu'à ses relations professionnelles.

Autoréglementation - Chaque professionnel assume la responsabilité première et l'obligation de rendre compte pour l'exercice de sa profession conformément aux normes d'exercice et d'éthique établies par l'organisme de réglementation. L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario s'engage à l'autoréglementation en établissant des normes et des critères pour l'accès à la profession, en administrant le programme d'assurance de la qualité et en veillant au respect des normes d'exercice et de déontologie.

Cadre à trois facteurs - Outil créé par l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario pour aider les infirmières à prendre des décisions efficaces afin de déterminer la catégorie d'infirmières (IA ou IAA) appropriée aux besoins du client. Les trois facteurs sont tous d'importance égale : l'infirmière, le client et l'environnement. (Adapté de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, 2011 L'exercice de l'IA et de l'IAA : l'infirmière, le client et l'environnement)

Champ d'application - La *Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers* énonce le champ d'application d'une infirmière en Ontario : « L'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier consiste à promouvoir la santé ainsi qu'à évaluer, à soigner et à traiter les affections par des moyens préventifs, thérapeutiques, palliatifs, de réadaptation et de soutien en vue de permettre le rétablissement ou le maintien du fonctionnement optimal de l'organisme. »

Client/s - La ou les personnes, les familles, les groupes, les populations ou les collectivités qui ont besoin de compétences infirmières, à toutes les étapes de la vie. Dans certains milieux cliniques, on emploie les termes « patient » ou « pensionnaire ».

Collaborer - Œuvrer de concert avec un ou plusieurs membres de l'équipe soignante; chacune de ces personnes contribue d'une manière particulière, et en fonction des limites de son champ d'application*, à la réalisation d'un objectif commun.

Collectivité/collectivité unique - Groupe organisé de personnes de même origine sociale, ethnique, culturelle ou géographique ou appartenant au même groupe professionnel. Une collectivité peut exister en contexte virtuel ou en personne.

Complexité - La mesure dans laquelle l'état du client et/ou sa situation se caractérise ou est influencée par un nombre de variables (p. ex., multiples maladies, capacité déficiente à prendre des décisions, problèmes familiaux)

L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario inclut la complexité dans le Cadre à trois facteurs :

- La mesure dans laquelle l'état du client et ses besoins en soins sont mesurables et établis
- La totalité des variables qui influent sur l'état de santé actuel du client
- La variabilité de l'état du client ou de ses besoins en soins.

(L'exercice de l'IA et de l'IAA : l'infirmière, le client et l'environnement, 2011)

Consultation - Action de consulter, c'est-à-dire de rechercher des conseils ou des renseignements auprès d'une source fiable (une personne, politique, directives, etc.)

Culture organisationnelle - La personnalité de l'organisme. La culture englobe les hypothèses, les valeurs, la norme et les signes tangibles (artéfacts) des membres de l'organisation et leurs comportements.

Déterminants de la santé - La santé est déterminée, à toutes les étapes de la vie, par des interactions complexes entre les facteurs sociaux et économiques, l'environnement physique et le comportement individuel. Ce sont les facteurs que l'on désigne lorsque l'on parle de déterminants de la santé. Ces facteurs n'existent pas isolés les uns des autres. Combinés, ces déterminants influencent l'état de santé. Les principaux déterminants sont le revenu et le rang social, les réseaux de soutien social, l'éducation, les conditions de travail ou d'emploi, les milieux sociaux, les milieux physiques, les pratiques de santé personnelles et les stratégies d'adaptation, le sain développement de l'enfance, le patrimoine biologique et génétique, les services de santé, le genre et la culture.

Diversité - La diversité repose sur l'acceptation et le respect. Elle reconnaît le caractère unique de chaque personne et accepte les différences individuelles. Celles-ci englobent notamment : la race, l'origine ethnique, le genre, l'orientation sexuelle, la situation socioéconomique, l'âge, les capacités physiques, les croyances religieuses, les convictions politiques, ou d'autres idéologies. La diversité favorise l'étude sécuritaire, positive et bienveillante de ces différences. Elle affirme une vision commune qui accueille et prise la richesse de la diversité retrouvée dans chaque personne.

Équipe soignante - Groupe interprofessionnel de personnes qui participent directement ou indirectement à la prestation de soins au client. La composition de l'équipe peut varier selon le milieu de travail. Le client et sa famille font partie de l'équipe.

(Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, 2011. L'exercice de l'IA et de l'IAA : l'infirmière, le client et l'environnement)

Exercer - L'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier consiste à promouvoir la santé ainsi qu'à évaluer, à soigner et à traiter les affections par des moyens préventifs, thérapeutiques, palliatifs, rééducatifs et de soutien en vue de permettre le rétablissement ou le maintien du fonctionnement optimal de l'organisme.

(Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers)

Exercice fondé sur des preuves - Exercice fondé sur des stratégies dont l'efficacité a été démontrée et qui reposent sur diverses sources d'information factuelles (point de vue du client, recherches, lignes directrices nationales, politiques, protocoles d'accord, expertises et données sur l'amélioration de la qualité, par exemple).

L'identification, L'évaluation et la mise en pratique de l'expertise en soins infirmiers et des résultats des recherches les plus récentes afin d'orienter les décisions en matière de pratique infirmière. (Traduit de College of Licensed Practical Nurses of British Columbia, 2010. *Professional Standards of Practice for Licensed Practical Nurses*)

Selon Rycroft-Malone, J. (2008) Evidence-informed practice: from individual to context. *Journal of Nursing Management* 16, 404-408, une conception plus large, en anglais, du terme « evidence » a entraîné le changement à « evidence-informed » indiquant que la recherche n'est pas statique.

Gravité - Degré de gravité de l'état et (ou) de la situation d'un client (College of Registered Nurses of British Columbia, 2012.).
La gravité de l'état du client se fonde sur le type et le nombre d'interventions infirmières exigées pour une prestation de soins de 24 heures.

Holistique - Collecte, organisation et analyse des renseignements sur le client en tant qu'ensemble intégré. Démarche qui tient compte des dimensions biopsychosociales, cognitives, culturelles, développementales, émotionnelles et spirituelles et qui tient également compte de la santé, des déterminants de la santé, des valeurs, des croyances et des objectifs du client (adapté de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, 2011 et de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, 2011)

Imputabilité - L'obligation de rendre compte des responsabilités professionnelles, déontologiques et juridiques assumées à l'égard de ses activités et tâches.

Interprofessionnel - L'intégration des concepts au sein de diverses professions. Une équipe interprofessionnelle se compose de personnes ayant suivi une formation dans des domaines distincts. Ces équipes sont courantes dans les milieux complexes tels que la prestation de soins (p. ex. : travailleuses sociales, diététistes, infirmières, médecins).

Intervention de soutien - Recueillir les données et évaluer les objectifs, encadrer le client, permettre l'expression de la souffrance, ébranler les convictions, enseigner et éduquer, adresser le client à d'autres intervenants, au besoin, encourager le client, défendre les intérêts du client et favoriser un environnement sûr. « Se caractérise essentiellement par des objectifs clairement définis et une clientèle particulière »... « Les clients atteints de déficits permanents ou de maladies dégénératives, chroniques et invalidantes peuvent bénéficier d'une intervention de soutien. »... « L'objectif d'une intervention de

soutien est de rendre le client autonome. » (Reny, P., 2012)

Interventions infirmières - Réalisation compétente et sécuritaire d'actes, de traitements et de méthodes par les infirmières et les infirmiers auxiliaires autorisés visant à aider les clients à atteindre les résultats attendus en matière de santé. Il s'agit notamment des interventions axées sur la santé et le bien-être intégral des clients, tels les soins personnels, la sécurité, les capacités fonctionnelles et la mobilité, les soins des voies respiratoires, la nutrition, l'élimination, l'équilibre hydro-électrolytiques, les intraveineuses, la préparation et l'administration des médicaments, les soins des lésions, les méthodes d'asepsie, les relations thérapeutiques, les soins en santé mentale, et la promotion de la santé. L'IAA débutante pratique les interventions infirmières selon la limite de sa formation.

Intimidation - Tout acte ou propos susceptible d'isoler une personne ou de lui causer un tort de nature psychologique. Se rapporte habituellement à des actes répétés ou à un mode de comportement destiné à effrayer, offenser, dégrader ou humilier une personne ou un groupe en particulier.

(Klass, 2006 cité dans le document intitulé « Directive professionnelle : La prévention et la gestion des conflits », Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, 2009.)

L'intimidation en milieu de travail est un comportement répété, abusif ou inapproprié visant directement un travailleur ou un groupe de travailleurs qui pose un risque pour la santé et la sécurité. (traduit de Canadian Mental Health Association, 2012)

Intimité professionnelle - L'intimité professionnelle renvoie aux diverses tâches que l'infirmière ou l'infirmier accomplit auprès du client – lui donner son bain, par exemple. Cette intimité rapproche les deux personnes, puisque l'infirmière ou l'infirmier a accès aux renseignements personnels sur le client, y compris les éléments physiques, sociaux, spirituels et psychologiques précisés dans le plan de soins. L'accès aux renseignements personnels sur le client, au sens de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, contribue également à l'intimité professionnelle. (Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, La relation thérapeutique, 2006).

Leadership - Influence exercée par une personne sur autrui en vue d'atteindre des objectifs communs. Voici certaines des caractéristiques associées au leadership: conscience de soi, désir d'épanouissement personnel, valeurs et croyances morales, présence, réflexion et prévoyance, intégrité et énergie intellectuelle. Un leader doit aussi être un porte-parole, s'impliquer activement, être ouvert aux nouvelles idées, croire en ses capacités et être prêt à jouer un rôle de meneur et de motivateur. Le leadership peut s'exercer à tous les niveaux.

Mauvais traitements - Abus du déséquilibre du pouvoir inhérent à la relation thérapeutique et qui inclut les actes ou les omissions qui causent ou peuvent causer des blessures physiques, affectives ou spirituelles à un client. Par mauvais traitements s'entend l'abus du pouvoir, de la confiance, du respect et de

l'intimité qui caractérisent la relation thérapeutique. Les mauvais traitements peuvent prendre diverses formes, dont la violence physique, verbale, affective ou sexuelle, l'exploitation financière ou la négligence.

(adapté du document intitulé « Norme d'exercice : La relation thérapeutique, édition 2006 », Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario).

Partenariat - Désigne des situations où l'infirmière collabore avec le client et d'autres membres de l'équipe soignante afin de réaliser certains objectifs précis reliés à la santé du client. Le partenariat implique la recherche d'un consensus sur ces objectifs.

Pensée critique - Raisonnement qui repose sur l'analyse du discours, la formulation de problèmes, la clarification et l'explication des hypothèses, l'analyse des preuves, l'évaluation des conclusions, le jugement de la valeur des arguments pour et contre et la justification des données et des valeurs qui sous-tendent des croyances et des gestes crédibles. L'IAA débutante met en pratique la pensée critique selon sa formation et son champ d'application.

Prestataire de soins non réglementé (PSNR) - Prestataires rémunérés qui ne détiennent pas d'autorisation d'exercer et ne sont pas inscrits auprès d'un organisme de réglementation. Ils ne sont régis par aucun champ d'application énoncé par la loi. Les PSNR comprennent notamment : les préposés aux soins personnels, les aides-résidents en soins, les aides de maintien à domicile, les intervenants en santé mentale, les aide-enseignants et les représentants de santé communautaire. Ils sont imputables auprès de leur employeur. L'Ordre des infirmières et infirmiers considère aussi la famille proche du client comme étant un prestataire de soins non réglementé.

Problème éthique - Sentiments d'inconfort qui surviennent dans les situations où les infirmières savent ou croient savoir ce qui devrait être fait, mais dans lesquelles, pour différentes raisons (y compris la peur et les circonstances hors de leur contrôle), elles ne prennent pas ou ne peuvent pas prendre les mesures appropriées ou empêcher un préjudice précis. (Code de déontologie des infirmières et infirmiers, Association des infirmières et infirmiers du Canada.)

Recherche - Une enquête systématique qui fait appel à des méthodes scientifiques afin de trouver la réponse à des questions ou de résoudre des problèmes. La recherche comprend la formulation d'une question de recherche, la conception d'un projet de recherche, la mise en œuvre du projet et l'analyse et la présentation des résultats. L'infirmière qui fait la collecte de données pour un projet de recherche y « participe », mais elle ne le « dirige » pas.

Réflexion sur l'exercice - La réflexion sur l'exercice est un processus impliquant d'évaluer sa capacité à accomplir les soins infirmiers, de recueillir les commentaires des pairs afin de déterminer ses points forts et les domaines à améliorer, et de définir ses objectifs d'apprentissage. (adapté de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, 2012. Programme d'assurance de la qualité.)

Relation thérapeutique - Relation professionnelle entre le prestataire de soins et

le client qui a pour objectif premier de répondre aux besoins du client. Cette relation se fonde sur la confiance, le respect, l'intimité et l'utilisation judicieuse du pouvoir que détient implicitement le prestataire de soins. La participation active du client (ou de son mandataire) au processus décisionnel est un élément crucial de la relation thérapeutique, puisqu'il est le mieux placé pour prendre des décisions éclairées relativement à ses soins.

Sécurité - La réduction des actes dangereux au sein du réseau de santé, tant pour les patients que pour le personnel. Par sécurité du personnel s'entend notamment : la prévention de blessures musculo-squelettiques, la prévention et la gestion des comportements agressifs et la prévention des infections. La sécurité des patients, c'est le fait d'œuvrer continuellement à prévenir, gérer et corriger les actes dangereux dans le réseau de santé. Pour assurer la sécurité des patients et du personnel, il faut instaurer un climat de confiance et s'éloigner de la culture du blâme. Le réseau de santé doit se focaliser sur l'amélioration des systèmes au lieu de jeter le blâme sur les personnes. La santé et le bien-être des clients et des membres du personnel sont une priorité dans un réseau de santé axé sur la sécurité.

Théorie en matière de santé - Connaissances fondamentales relatives à la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaire fondées sur les théories des sciences infirmières et les sciences biopsychosociales. Selon la situation, l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire débutant peut se servir de la théorie en matière de santé* de façon autonome, en collaboration ou en consultation afin de tenir compte, de définir, de mettre en œuvre et d'évaluer les résultats du client et les soins infirmiers (adapté de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, 2011).

Violence horizontale - Conflit interpersonnel entre collègues se traduisant par un comportement antagoniste tel que le commérage, la critique, les insinuations, le choix d'un bouc émissaire, le dénigrement, la crainte, l'agression passive, la dissimulation de renseignements, l'insubordination, l'intimidation psychologique et l'agression verbale et physique. La violence horizontale est aussi appelée « violence latérale ».

(Baltimore, 2006 cité dans le document intitulé « Directive professionnelle : La prévention et la gestion des conflits », Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, 2009.)

III. Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Soins infirmiers auxiliaires doivent démontrer qu'elles ont atteint les neuf résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité ainsi que les exigences de la formation générale.

Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un apprenant, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenants ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui.
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail.

Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants :

- la communication
- les mathématiques
- la pensée critique et la résolution de problèmes
- la gestion de l'information
- les relations interpersonnelles
- la gestion personnelle

Application et Mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. Le tableau qui suit illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer de façon fiable l'atteinte de chacun des résultats d'apprentissage.

DOMAINES	DOMAINES PRÉCIS : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :</i>	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :</i>
LA COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture • Écriture • Communication orale • Écoute • Présentation d'informations • Interprétation visuelle de documents 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire ;</i> 2. <i>répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace ;</i> 3. <i>communiquer oralement et par écrit en anglais ;</i>
LES MATHÉMATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques • Analyse et utilisation de données numériques • Conceptualisation 	<ol style="list-style-type: none"> 4. <i>exécuter des opérations mathématiques avec précision;</i>

DOMAINES	DOMAINES PRÉCIS : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :</i>	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :</i>
LA PENSÉE CRITIQUE ET LA RÉOLUTION DE PROBLÈMES	<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation • Analyse • Évaluation • Inférence • Explication • Autorégulation • Pensée créative et innovatrice 	<p>5. <i>appliquer une approche systématique de résolution de problèmes ;</i></p> <p>6. <i>utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes ;</i></p>
LA GESTION DE L'INFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Cueillette et gestion de l'information • Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet • Culture informatique • Recherche sur Internet 	<p>7. <i>localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés ;</i></p> <p>8. <i>analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses;</i></p>
LES RELATIONS INTERPERSONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe • Gestion des relations interpersonnelles • Résolution de conflits • Leadership • Réseautage 	<p>9. <i>respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe ;</i></p> <p>10. <i>interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs ;</i></p> <p>11. <i>affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique ;</i></p>

DOMAINES	DOMAINES PRÉCIS : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :</i>	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :</i>
LA GESTION PERSONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de soi • Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité • Réflexion critique • Sens des responsabilités 	<p><i>12. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets ;</i></p> <p><i>13. assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.</i></p>

IV. La formation générale

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Soins infirmiers auxiliaires doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

Exigences

Les exigences en matière de formation générale dans les programmes d'études sont précisées dans le Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyens sensibilisés à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenants, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collèges des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

1. Les arts dans la société

Raison d'être :

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenants d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

2. Le citoyen

Raison d'être :

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyens, ils doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre le sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenants de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

3. Le social et le culturel

Raison d'être :

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenants seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenants de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

4. Croissance personnelle

Raison d'être :

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenants d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

5. La science et la technologie

Raison d'être :

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (p. ex., gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenants d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.